

« L'Orient Le Jour » : Jeudi 21 Janvier 2010

## Pharaon défavorable à un redécoupage de Beyrouth pour les municipales

**Le ministre d'État chargé des Affaires du Parlement, Michel Pharaon**, a exprimé des réserves quant à un découpage de Beyrouth en plusieurs circonscriptions pour les élections municipales, soulignant que la date qui nous sépare du scrutin ne permet pas d'examiner en profondeur les réformes suggérées au niveau de la loi électorale relative aux municipales. Dans une déclaration à la presse, M. Pharaon a indiqué dans ce cadre que le découpage de Beyrouth n'est pas envisagé dans le projet de réforme de la loi sur les élections municipales, présenté par le ministre de l'Intérieur Ziyad Baroud au Conseil des ministres. « La proposition (sur le découpage de Beyrouth) suscite un débat sur le fait de savoir si une telle mesure vise à élire les membres du conseil municipal ou à transférer les prérogatives du mohafez à certains membres du conseil dans les circonscriptions, a déclaré M. Pharaon. Un tel débat ne peut se faire dans un délai d'un ou de deux mois. Sans compter que cette mesure porte atteinte à la parité au sein du conseil municipal entre chrétiens et musulmans. »

M. Pharaon a, d'autre part, déclaré que « les réformes et les autres formules (portant sur la loi relative aux municipales) seront débattues après les élections car le temps (qui nous sépare du scrutin) ne permet pas d'engager un tel débat, d'autant qu'il existe une nouvelle loi sur les municipales et une loi sur la décentralisation administrative qui seront mises sur le tapis avant la fin de l'année ». Et d'ajouter que « la formule adoptée à Beyrouth (pour l'élection du conseil municipal) revêt depuis 50 ans un caractère consensuel, de même qu'elle est conforme au pacte du fait qu'elle est basée sur la parité (entre chrétiens et musulmans) aussi bien au sein du conseil municipal qu'au niveau de l'appareil administratif de la municipalité ».

Soulignant que le Conseil des ministres a tranché en faveur de l'organisation des municipales dans les délais requis, M. Pharaon a indiqué que la séance extraordinaire que le gouvernement tiendra lundi prochain pour plancher sur ce dossier sera consacrée à l'examen de questions portant sur l'élection directe (par les électeurs) du président du conseil municipal, le quota qui devrait être réservé aux femmes et le système proportionnel. Il a précisé à ce propos que la proportionnelle et l'élection du président du conseil municipal directement par les électeurs ne sont pas applicables en ce qui concerne Beyrouth « dans le cadre de la formule en vigueur actuellement ».

En conclusion, M. Pharaon a souligné que faute de temps, il n'est pas possible de rabaisser à 18 ans l'âge de vote au cours des prochaines municipales.